

## Règlement semi-marathon de la Métropole du Grand Nancy Dimanche 17 mars 2024

**Art 1 :** La 17<sup>ème</sup> édition de la Métropole du Grand Nancy est organisée par le Nancy Athlétisme Métropole.

**Art 2 :** Le parcours de 21,1 km est conforme au règlement international WA et FFA, il dispose d'un label National FFA qualificatif et classant.

**Art 3 :** L'épreuve du semi-marathon est ouverte aux coureurs hommes et femmes, licenciés et non licenciés nés en 2006 et avant.

**Art 4 :** Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police individuelle « Accident ». Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence 2023/2024. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement (article L 321-4 du code du sport). Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement.

**Art 5 :** Les athlètes non-licenciés « FFA » doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

**Attention aucun dossard ne sera distribué sans la présentation du certificat médical ou de la licence pour les athlètes licenciés dans un club FFA.**

**Art 6 :** Le retrait des dossards se fera uniquement le samedi 16 mars 2024 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures 30 à l'Hôtel de ville de Nancy, (salle Chepfer, entrée rue Pierre Fourier) aucun dossard ne sera distribué le jour de la course sauf exceptionnellement avec accord préalable de l'organisation.

**Art 7 :** Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Aucun suiveur n'est autorisé, sous peine de disqualification de l'athlète.

**Art 8 : Sécurité :** À la suite des dispositions du plan Vigipirate renforcé, les participants ne pourront pas courir avec un sac à dos, un contrôle sera effectué à l'entrée des différents sas.

**Art 9 :** Consigne : un stand consigne est prévu à l'Hôtel de ville de Nancy (salle Chepfer). Dépôt et retrait sur présentation du dossard. Les douches seront disponibles au gymnase Maurice Jacquet dans le Parc de la Pépinière.

**Art 10 :** Récompenses aux podiums du classement scratch hommes et femmes ainsi qu'aux vainqueurs de chaque catégorie homme et femme du semi-marathon (de junior à master 9).

2 grilles de primes d'arrivée sont prévues : une grille homme (1 à 10) et une grille femme (1 à 10) toutes catégories confondues pour le classement scratch, ainsi que 2 grilles homme et femme (1 à 5) uniquement pour les athlètes licenciés FFA dans un club lorrain pour la saison en cours (N° de licence et nom du club sur les engagements)

**Art 11 :** Présence obligatoire des concurrents pour le tirage au sort des lots de la course du semi-marathon prévue à l'issue de la remise des récompenses.

**Art 12 : Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.** En cas d'annulation de l'épreuve sur requête de l'autorité administrative, les frais d'engagements seront remboursés à la hauteur de 12 euros.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué pendant la course par cette dernière et cette tierce personne sera disqualifiée.

**Art 13 :** Le Jury officiel est composé d'un juge arbitre dont le pouvoir est sans appel. Il est assisté de commissaires de course. Les points de ravitaillement sont installés tous les 5km, ainsi qu'à l'arrivée. Les concurrents disposeront d'un **temps maximum autorisé de 2h40** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, après ce délai les commissaires de courses élimineront les concurrents.

**Art 14 :** Athlètes Handisport : l'accès aux épreuves est autorisé aux athlètes Handisport à la condition que ceux-ci puissent effectuer l'épreuve sans gêne, ni risque particulier pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents. Il ne fera pas l'objet d'un classement distinct.

**Art 15 ; Droit à l'image :** de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur, ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

**Art 16 :** Les inscriptions du samedi au retrait des dossards seront majorées de 3 € et aucune inscription ne se fera le jour de la course.

**Art 17 :** Horaires de départ et droit d'engagement  
■ Semi-marathon Label National 10 h 00

**tarif : 22 €**

**tarif : 20 € uniquement pour les licenciés FFA** Tarif à confirmer

Maillot technique et médaille offerts à chaque participant.

